



# « Mettre en oeuvre des projets novateurs »

**Avec des compétences lourdes que sont l'aménagement de l'espace, le développement économique, le tourisme, l'environnement et l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères ou encore la voirie, l'intercommunalité du Centre Corse (4C) doit veiller aux besoins et aux intérêts des populations du cortenais et du venacais. Son président, le docteur Xavier Poli s'avoue inquiet quant aux mesures prévues par l'Etat dans les trois prochaines années pour modifier les caractères et les identités des établissements publics de coopération intercommunale.**

**4C.** Regroupant dix communes (Corte, Venaco, Vivario, Santo Pietro di Venaco, Casanova, Riventosa, Poggio di Venaco, Muracciolo, Rospigliani et Noceta) pour un bassin de vie d'environ 10 000 habitants, la 4C a le souci constant de mettre en œuvre des projets novateurs et utiles sur l'ensemble de son territoire d'intervention. C'est notamment le cas avec les 23 fiches actions de l'Agenda 21 décidées par le comité de pilotage ou encore le projet européen SCOW, axé sur la revalorisation des déchets fermentescibles, et qui a retenu Corte comme site pilote au niveau national. Avec le soutien du SYVADEC, la 4C s'est engagée dans ce programme triennal qui vise à développer le compostage en circuit court. Pour Xavier Poli : « Des conventions ont été signées avec le CROUS, l'hôpital de Corte-Tattona, l'AFPA, le lycée Pascal Paoli, l'EPAD U Serenu, la gendarmerie, l'UIISC 5, ou encore le groupe Casino pour définir une nouvelle collecte des déchets fermentescibles qui alimenteront le composteur implanté par le SYVADEC au



quai de transfert de la RN 200. Depuis la semaine dernière, ce projet est opérationnel et nous avons d'ores et déjà récoltés plus de 800 kilos de déchets... L'idée de ces conventions repose sur un partenariat gagnant-gagnant entre tous les acteurs. Elles permettent de réaliser des audits en matière de gestion des OM, de définir les besoins et les moyens à mettre en œuvre pour augmenter les volumes de tri. Par ailleurs, les établissements conventionnés pourront bénéficier d'une redevance spéciale fortement incitative. En clair, plus les établissements trient, moins ils payent, moins l'intercommunalité trie, plus ses moyens augmentent... Un argument majeur auprès de l'UE pour valider notre projet. Le second intérêt réside en la mise en valeur du tri. Les personnes voient directement leurs efforts se réaliser du fait que les déchets sont transformés en compost pour leurs espaces verts. C'est un projet important pour l'image du territoire du Centre Corse. Si l'expérience s'avère concluante, elle pourrait ainsi se transposer à d'autres régions de Corse. »

Second domaine important, la modernisation des réseaux et des infrastructures d'assainissement

sur l'ensemble du Centre Corse : « La construction de la STEP intercommunale pour Corte et le Venacais a représenté une opération phare. Avec la mise aux normes des équipements, les communes peuvent maintenant élaborer leurs documents d'urbanisme sans aucune contrainte de ce point de vue. C'est un atout pour le développement des villages et pour la ville universitaire. Nos efforts se poursuivent avec un nouveau projet de station d'épuration pour les villages de Vivario et de Muracciolo. Enfin, l'année 2015 doit servir à résoudre le problème du Badellu, un cours d'eau à Corte dans lequel se déverse encore des effluents. C'est un dossier complexe sur le plan technique, les études ont été réalisées et il nous appartient maintenant de dévier en amont tous les branchements anciens pour les connecter aux nouveaux réseaux. Notre volonté est de rendre le Badellu à son état naturel, un cours d'eau destiné à l'évacuation des eaux de pluie. »

Si la détermination à servir le territoire est toujours là, difficile pour Xavier Poli et les élus communautaires d'envisager l'avenir avec sérénité au regard du véritable flou qui entoure les annonces gouvernementales en matière de

coopération intercommunale : « Entre 2015 et 2017, les intercommunalités vont être profondément impactées sur trois niveaux. Il y a d'abord la question de l'extension des périmètres avec un seuil à 20 000 habitants qui serait réduit pour la Corse à 7 000 habitants. Second niveau, l'augmentation des transferts de compétences, je n'évoquerai à titre d'exemple que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques), une compétence énorme qui ne pourra être gérée par des EPCI de notre taille. Il me semble nécessaire que cette compétence soit directement reliée à l'échelon régional. En dernier lieu, il y aura également l'absorption des processus de mutualisation avec les communes. L'Etat pousse les EPCI à davantage de services avec pour incidence financière, la mise en œuvre d'un coefficient de mutualisation qui va diminuer les DGF pour les communes. Ce sont trois grandes réformes qui seront conduites dans un laps de temps très restreint avec des projections financières établies sans tenir compte des futurs périmètres... Si on y ajoute, la baisse des financements publics, gouverner n'est plus prévoir maintenant c'est être devin ! »

L'extension des périmètres et l'ajout de nouvelles compétences entraînent également un autre problème pour le docteur Poli : « Que reste-t-il aux maires à partir du moment où les EPCI vont gérer les OM, les PLUI, l'Eau, l'Assainissement et la voirie ? Le problème est que les présidences et les conseils communautaires ne sont pas élus au suffrage direct. Avec cet important transfert de charges, la question de la légitimité démocratique se pose de manière plus persistante. Quoi de plus logique que d'avoir une élection au suffrage universel ? »

Y. C.